

Interpellation présentée par le député :
M. Alain Charbonnier

Date de dépôt : 17 septembre 2009

Interpellation urgente écrite

A qui et par qui les locaux de la plage du Reposoir sont-ils loués ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 12 juin 2009, le Grand Conseil vous renvoyait l'interpellation urgente écrite 792, rédigée par mes soins, qui avait pour question unique comme le veut le règlement :

Une demande d'autorisation de construire pour cet affreux mur a-t-elle été déposée et octroyée par la police des constructions de l'Etat de Genève ?

Dans le texte de mon interpellation d'autres interrogations étaient formulées, principalement concernant ce qui se passe derrière cet affreux mur :

Des locaux semblent avoir été créés puisque des portes d'accès ont été installées et que les habitués témoignent d'allées et venues dans ces locaux fermés à clefs. Pourquoi le vestiaire de cette plage publique a-t-il été muré, quel est le statut de ces locaux, sont-ils loués, à qui, par qui, pourquoi ne pas avoir transformé ce vestiaire afin de le rendre un peu plus confortable pour les personnes venant profiter de ce lieu populaire et magnifique ? Ce sont toutes ces questions que se posent les habitués du site du Reposoir.

Le 26 août 2009, vous avez répondu à mon interpellation 792, mais pas à la question posée ! Toutefois vous avez apporté certaines précisions sur les utilisateurs des locaux :

Ces surfaces sont aujourd'hui utilisées en grande partie pour la buvette, le vestiaire du personnel, le local pour le plagiste, ainsi que pour les SIG.

Malheureusement d'autres personnes utilisent ces locaux dans un but directement commercial.

Ma question est la suivante :

A qui et par qui les locaux ayant pris la place du vestiaire de la plage du Reposoir sont-ils loués ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse !